

**Compte rendu de l'assemblée générale
de la Société Botanique du Centre-Ouest
tenue au Collège de Celles-sur-Belle
(Deux-Sèvres)
le 3 avril 1982**

Présents : MM. BARON Yves, BEAUVAIS J.-François, BIGET Paul, BOTINEAU Michel, BRUN Jacques, CHARRAUD Jean-Robert, CHASTAGNOL René, COLLIN Jean-Marie, Mme DAUNAS Monique, MM. DAUNAS Rémy, DROMER Jacques, GÉSAN Marcel, HOU-MEAU Jean-Michel, Mme KADRI Françoise, MM. LAHONDÈRE Christian, MEMIN Emile, Mme PIERROT Lydie, MM. PIERROT Raymond, PLAT Pierre, Mme ROGEON Luce, MM. ROGEON Marcel, TERRISSE André, TERRISSE Jean.

Absents excusés : MM. BARBIER, CAILLON Michel, BONNIN, CRIVELLI, FOURRÉ, VILKS.

Le Président ouvre la séance à 15 H 10.

Le Secrétaire lit le compte rendu de l'Assemblée Générale 1981. Une discussion s'engage à propos de la nomenclature mycologique : l'adoption de la nomenclature MOSER est remise en cause car peu de mycologues possèdent l'ouvrage de MOSER dont il n'existe pas de traduction française. En ce qui concerne la nomenclature phanérogamique FLORA EUROPAEA est un ouvrage coûteux mais M. André TERRISSE accepte de revoir les articles pour modifier les noms et les rendre conformes à FLORA EUROPAEA. En résumé, la nomenclature FLORA EUROPAEA est adoptée pour la rédaction du bulletin, celle de MOSER est jugée un peu prématurée. Le compte-rendu de l'A.G. 1981 est accepté à l'unanimité.

Le Président fait part à l'Assemblée des décès d'Emile CONTRÉ, de René LUGAGNE et de Mme Monique KERAUDREN-AYMONIN et dit quelques mots sur chacun des membres de la S.B.C.O. disparus.

I - Rapport moral :

1 - Activités 1981

a - Sorties réalisées :

- phanérogamie et algologie : 10
- mycologie : 10
- expositions mycologiques : 4 (Pons, Rochefort, Niort, Royan).

b - Session extraordinaire :

- 6 jours en Provence occidentale (avril 1981).

c - Bulletins :

En 1981, 2 bulletins ont été distribués (n° 11/1980 et n°12/1981).

d - Bibliothèque :

Sa remise en état, effectuée par Mme Monique DAUNAS, est poursuivie et avance rapidement :

e - Nombre de sociétaires :

Il est en progression constante.

2 - Protection de la Nature : bilan 1981.

a - Vienne (Responsable M. BARON Yves).

La rédaction des fiches de préinventaire se poursuit : 114 ont déjà été réalisées.

b - **Charente** (Responsable M. BOTINEAU Michel).

Les fiches de préinventaire sont complétées. M. André TERRISSE a participé à leur rédaction.

c - **Deux-Sèvres** (Responsable M. HOUMEAU Jean-Michel).

Le travail est réalisé en commun avec l'Association de Sauvegarde de la Nature dans les Deux-Sèvres ; des projets de réserves naturelles et de protection de biotope existent. En ce qui concerne le communal de Périgné, il y a blocage administratif.

d - **Vendée** (Responsable M. BOUZILLÉ Bernard).

M. LAHONDÈRE (en l'absence de M. BOUZILLÉ) explique que de graves problèmes sont posés. Une intervention et une étude en faveur du communal de Luçon n'ont eu aucun succès. Une intervention en faveur de Bourgenay n'a eu qu'un succès partiel.

e - **Charente-Maritime** (Responsable M. LAHONDÈRE Christian).

Un rapport sur l'intérêt de la flore de l'île de Ré a été rédigé, à la demande de la D.D.E., par MM. LAHONDÈRE et DAUNAS, des mesures de protection ont été proposées à l'administration. Un rapport sur l'intérêt (exceptionnel) du marais de l'Anglade, commune des Gonds, près de Saintes, est en cours de rédaction (demande de la D.D.A.).

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

II - Rapport financier :

Il est lu par le trésorier.

Recettes :

Vente de bulletins	33.531,88	
Frais de port	3.281,40	
Cotisations	13.130,00	
Dons	1.029,80	
Remboursement de facture	1.025,47	
Abonnements	25.025,00	
Contrat Parc Marais Poitevin (1 ^{er} versement)	6.000,00	
Session La Ciotat	20.640,00	
Total Recettes	103.663,55	
Avoir au 1.1.81	4.693,56	
Total général	108.357,11	108.357,11

Dépenses :

Fournitures	60.880,81	
Entretien matériel	3.824,25	
Électricité, téléphone	2.012,90	
Assurance MAIF	2.356,22	
Taxe CCP	5,00	
Timbres poste	12.391,00	
Abonnement et cotisation	105,00	
Remboursement emprunt	4.750,00	
Contrat Parc Marais Poitevin	482,40	
Frais de session La Ciotat	20.640,00	
Total	107.447,58	107.447,58

Excédent au 31.12.81 : 909,53

EMPRUNTS S.B.C.O.

Montant	Emprunt 1979	Emprunt 1978
	66.000,00	6.500,00
Remboursements en 1979	55.000,00	1.500,00
Dû en 1980	11.000,00	5.000,00

Remboursements en 1980	8.000,00	1.500,00
Dû en 1981	3.000,00	3.500,00
Remboursements en 1981	3.000,00	1.750,00
Dû en 1982	Néant	1.750,00

Emprunt 1978

Détail des parts remboursées
en 1981

HÉRAULT A.	500,00
PIERROT R.B.	250,00
MÉMIN E.	250,00
BOURASSEAU A.	250,00
VILKS A.	250,00
ROGEON M.A.	250,00
Total	1.750,00

Emprunt 1979

Détail des remboursements

Daunas R.	3.000,00
----------------	----------

Parts restant dues en 1982

FREDON J.J.	250,00
DROMER J.	750,00
PIERROT R.B.	500,00
BOURASSEAU A.	250,00
Total	1.750,00

L'emprunt 1979 est éteint.

L'emprunt 1978 ne l'est pas encore : 7 parts restent à rembourser.

Une rigueur plus grande est demandée en ce qui concerne les tirés à part : il est décidé que tous les tirés à part au-dessus du 30^e seront facturés aux auteurs au prorata des dépenses engagées par la S.B.C.O.

Les frais de port devront être remboursés par les auteurs.

L'accent est également mis sur la nécessité de réajuster les prix des bulletins anciens.

Le problème de la demande de subventions auprès du ministère de l'Environnement et des Conseils Généraux des départements du Centre-Ouest est évoqué.

La cotisation 1983 est portée à 25 F, l'abonnement 1983 à 80 F. Ces chiffres pourront être revus à la fin 1982.

Le compte rendu financier est voté à l'unanimité.

III - Plantes à protéger.

Monsieur Yves BARON demande que soit établie et publiée une liste des plantes à protéger dans la région.

Dans ce but sont désignés pour :

- la Vienne : MM. BARON, GESAN et PLAT ;
- la Charente : MM. BOTINEAU et TERRISSE ;
- le Limousin : MM. BOTINEAU et VILKS ;
- les Deux-Sèvres : les notes de E. CONTRÉ seront utilisées ;
- la Charente-Maritime : M. LAHONDÈRE ;
- la Vendée : MM. BOUZILLÉ et HÉRAULT.

IV - Herbar E. CONTRÉ

La famille de E. CONTRÉ n'est pas favorable au dépôt de l'Herbar à Poitiers, comme il avait été envisagé au départ.

Il est donc décidé :

-de transférer l'herbar DUFFORT (actuellement au siège de la S.B.C.O.) à Angoulême, aux Archives départementales dans un premier temps. (l'herbar DUFFORT, entreposé à la

S.B.C.O. n'est pas la propriété de notre Société).

- de faire construire 2 placards (payés par R. DAUNAS et qui lui seront remboursés au fur et à mesure des possibilités de la Société).

La place laissée par l'herbier DUFFORT et ces 2 placards permettront de ranger l'herbier CONTRÉ.

A l'unanimité, il est décidé de transférer l'herbier CONTRÉ au siège de la S.B.C.O.

V - Sessions extraordinaires

- La session « Grands Causses Cévenols - Levezou - Aigoual est en cours de préparation.

- Session futures : 1983 = Vosges et Alsace.

1984 : Corse.

VI - Questions diverses :

Le projet « d'utilité sociale » du ministère du temps libre est évoqué.

Le Président lève la séance à 17 h 45.

Le Secrétaire,
C.LAHONDÈRE

Le président,
R. DAUNAS.